

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2026

INSCRIRE LA MOUVANCE DES FRÈRES MUSULMANS SUR LA LISTE EUROPÉENNE
DES ORGANISATIONS TERRORISTES - (N° 2318)

Adopté

N° AE3

AMENDEMENT

présenté par
M. Pauget

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« sur la lutte contre la radicalisation menant au terrorisme »

les mots :

« visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.